

Affaire Bucyibaruta au Rwanda : l'ancien préfet de Gikongoro condamné en France pour le massacre de Tutsis

FIDH, 13 juillet 2022

Paris, 13 juillet 2022. Après deux mois de procès, la Cour d'assises de Paris a condamné Laurent Bucyibaruta à 20 ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide et de crime contre l'humanité, en raison de son implication dans les massacres commis au printemps 1994 dans la préfecture de Gikongoro dont il était le préfet. La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et la Ligue des droits de l'Homme (LDH), parties civiles aux côtés de dizaines de victimes et d'autres associations, se félicitent de cette décision, qui prend en compte la voix des victimes qui attendent, depuis près de 30 ans, que justice soit faite.

« Cette décision constitue une nouvelle avancée dans la lutte contre l'impunité et un rappel salutaire de l'universalité des droits humains. Les auteur·es de tels crimes doivent sa-

voir que quel que soit l'endroit où ils se trouvent, ils·elles seront recherchés·es, poursuivis·es et condamnés·es », a déclaré Antonin Gravelin, avocat au cabinet Vigo et représentant la FIDH et la LDH dans ce procès.

La présente procédure avait été initiée à la suite d'une plainte déposée en janvier 2000 par la FIDH et la LDH, lesquelles avaient eu connaissance de la présence de Laurent Bucyibaruta sur le territoire français.

« Si l'information judiciaire a été anormalement longue, la déclaration de culpabilité intervenue constitue néanmoins un immense soulagement pour les rescapés·es tutsis de la préfecture de Gikongoro, qui attendaient depuis trop longtemps que justice soit rendue », a dit Patrick Baudouin, président de la LDH et président d'honneur de la FIDH.

Laurent Bucyibaruta est la quatrième personne à avoir été condamnée par la justice française pour des crimes internationaux commis lors du génocide de 1994 au Rwanda, en application de la compétence universelle.